

R è g l e m e n t

Coupe des masters

V 2017 et années suivantes

C o n t e n u

Coupe des masters	2
Entrée en vigueur	2
Compétence	2
Critères de sélection.....	2
Commission de courses.....	2
Exigences posées aux organisateurs	2
Catégories.....	3
Calcul des points	3
Classement	3
Récompenses	3
Publication.....	4
Inscriptions.....	4
Traitement et publication des résultats.....	4

Coupe des masters

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur pour toutes les compétitions à partir de l'année civile 2017.

Compétence

Le règlement des courses est de la compétence du Comité du smrun qui se fait conseiller par des membres participant activement à de nombreuses compétitions et par les organisateurs de courses. Il nomme une commission de courses (CC).

Critères de sélection

Pour chaque nouvelle année civile 18 courses en Suisse¹ sont retenues pour la Coupe des masters.

Sont retenues d'office : les dates des championnats nationaux de Swiss Athletics, soit le 10 km, le semi-marathon, le marathon et le championnat de la montagne et la course lors de l'assemblée générale.

Il sera également tenu compte des dates des semaines d'entraînement organisées par le smrun ainsi que des dates des compétitions des championnats européens ou mondiaux pour masters.

Les critères pour le choix tiendront compte du taux de participation habituelle de nos membres, à leur nombre par canton, tout en veillant à une bonne répartition géographique des compétitions.

Commission de courses

Avec au maximum 9 membres, la CC est nommée par le Comité et réunit des membres du Comité et des compétiteurs participant activement à nos courses. Le Président du smrun dirige cette commission en veillant à l'équilibre de sa composition.

Pour chaque année civile la CC choisit les courses en tenant compte des critères de sélection.

Exigences posées aux organisateurs

Les organisateurs qui souhaitent mettre sur pied une compétition retenue pour la Coupe des masters s'engagent à respecter les conditions suivantes :

- Catégories d'âge pour les dames et les hommes de 30², 40, 50, 60 et 70³
- Mention sur les formules d'inscriptions imprimées et électroniques
« Cette course compte pour la Coupe des masters "4" »
- Insertion d'une annonce dans le « Journal » smrun⁵
- Contribution forfaitaire de CHF 150.00⁶ à la Coupe des masters

¹ inclus la Principauté de Liechtenstein

² resp. limite d'âge minimale pour masters de 35 ans

³ attribution officielle obligatoire. En cas de moins de 5 classés par catégorie, un classement dans la catégorie plus bas est admis. Pour les CS, les catégories d'âge sont obligatoires pour tous les 5 ans.

⁴ smrun est responsable de la publication dans le Guides des courses populaires de Swiss Athletics.

⁵ ½ page au minimum pour CHF 180.00 (page A4 CHF 290.00); ce montant n'est pas exigé des organisateurs des championnats de Suisse.

⁶ ce montant n'est pas exigé des organisateurs des championnats de Suisse.

- Mise à disposition gratuite d'un emplacement pour le stand d'information du smrun de 3 à 3 m
- Remise pour traitement d'une liste des résultats complets le jour de la course sous forme électronique
- Une épreuve de marche / marche nordique et la participation au Fonds « Sport populaire » sont souhaitées.

Catégories

La coupe des masters du smrun est une compétition ouverte tant aux hommes qu'aux dames de 35 à 80 ans, avec des subdivisions tous les 5 ans.

Calcul des points

Le temps moyen des 3 premiers de chaque catégorie (classement smrun) donne 1000 points. Pour éviter de trop grandes différences dans les catégories comptant peu de participants, le vainqueur obtient au maximum 1150 points. Dans ce cas les points attribués au deuxième et troisième classés sont adaptés en conséquence.

Il en résulte une répartition plus homogène des points pour les participants, vu que les 1000 points ne dépendent pas d'un mais de trois temps. Exprimé mathématiquement le calcul valable pour chaque catégorie de présente ainsi :

$$\text{divisé par } \frac{\text{Temps moyen des 3 premiers} * 1000}{\text{temps personnel}} = \text{points}$$

Classement

Pour le classement seuls les résultats des membres du smrun sont retenus. La date d'adhésion au smrun est déterminante pour le début de la prise en compte des temps. Aucun résultat précédant cette date ne sera pris en considération.

Les six meilleurs résultats sont déterminants pour le classement annuel. En tête du classement on trouvera ceux qui auront disputé 6 courses ou davantage, ensuite ceux qui en auront couru 5 et 4.

Ceux qui auront disputé moins de 4 courses ne figureront pas dans le classement final.

Les résultats obtenus lors des avant-courses des organisateurs ne peuvent être prises en considération pour des questions d'équité.

Sur demande le Comité peut admettre que le minimum de participation peut être atteint par le cumul de participation aux courses et à la marche / marche nordique.

Récompenses

Tous ceux qui auront disputé au moins 6 courses recevront une bonification de CHF 10.00 par compétition. (Exemple : celui qui a participé à 5 épreuves ne reçoit rien, alors que celui qui en a couru 6 recevra CHF 60.00 et celui qui a couru tout le programme recevra CHF 180.00. Cela est valable pour les hommes et les femmes courant ou marchant.

Au moins les trois premiers de chaque catégorie recevront un beau prix en nature.

Les récompenses (prix en nature et paiement au comptant) ne sont accordées qu'à ceux qui auront payé leur cotisation, à l'exception des membres libres.

Publication

Les classements des courses retenues (tant intermédiaires que finaux) sont publiés sur le site internet du smrun et dans notre "Journal". Est déterminante la plus récente version mise à jour. Toute réclamation ou objection sera traitée sans tarder. Les éventuelles contestations concernant les classements finaux doivent être formulées avant le 10ème jour ouvrable de l'année suivante. Après cette date ils sont considérés comme définitifs.

Tous ceux qui ont disputé au moins 6 courses dans l'année ont droit à une récompense remise lors de l'assemblée générale suivante. Les prix en argent et en nature y sont remis directement aux bénéficiaires (à défaut à leur représentant dûment mandaté par une procuration écrite). Comme il n'y a pas d'envoi de prix, les récompenses non distribuées restent propriété de l'association.

Inscriptions

Sur les formulaires d'inscriptions aux courses de coupe des masters, il est nécessaire de mentionner que vous êtes membre du « smrun » en veillant au libellé correct tant de votre nom (écrire Müller et non Mueller) que de notre club (smrun et non SMrun). Des données erronées doivent être corrigées auprès de l'organisateur. Le chargé du smrun ne peut pas être tenu pour responsable dans les classements pour des erreurs découlant de données erronées ou incomplètes.

Les résultats des nouveaux membres ne sont pris en considération qu'à partir de la date de leur adhésion. Pour des raisons techniques les résultats antérieurs ne peuvent être pris en compte. Pour la marche / marche nordique une seule inscription suffira pour toutes les compétitions de la coupe du smrun offrant un parcours pour cette catégorie. Durant la saison, un changement de classification de la marche/marche nordique au running ne peut pas être accepté pour des raisons du système technique.

Traitement et publication des résultats

smrun Laufauswertung

Herbert Decorvet

Grausteinweg 11

1791 Courtaman

Tel. 026 684 10 93

laufauswertungen@smrun.ch